

Procès-verbal du Comité Syndical du 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 7 novembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis **Salle des Conseils - Espace Lamballe Terre et Mer - 41 Rue Saint-Martin - 22400 LAMBALLE-ARMOR** EN PRESENTIEL et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN - Olivier ALLAIN - Gilbert BERTRAND - Dominique BRIAND (en visio) - Pierrick BRIENS - Patrick BRIGANT - Nadia DRUILLENNEC (en visio) - Michel FERON - Mickaël GAUVAIN - Joël GESRET - Jacky GOUAULT - Jean-Marc LABBE - Philippe LANDURE - Maryse LAURENT - Yann LEMOINE - Jean-Paul LE CALVEZ - Jean-Louis MARTIGNE - Jean-Yves MARTIN - Patrick MARTIN - Jean-Louis NOGUES - Martine POULAILLON - Christian PRIGENT (en visio) - Gérard QUILIN.

Etaient absents représentés : Patrick COSSON (Pouvoir à Maryse LAURENT) - Pierre GOUZI (pouvoir à Pierrick BRIENS) - Xavier HAMON (Pouvoir à Dominique RAMARD) - Pascal LAPORTE (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) - Odile MIEL-GIRESSE (Pouvoir à Martine POULAILLON) - Jean-Yves PERU (Pouvoir à Gérard QUILIN).

Etaient absents excusés : Yves CORBEL - Mickaël COSSON - Michel DESBOIS - Hervé GUELOU - Christian LE RIGUIER - Christian MEHEUST - Marie-Agnès POGAM - Loïc ROAULT - Michel RIOU - Dominique VIEL.

Etaient absents : Johan BERTRAND - Alexandre GAREL - Aurélie HERVE - Maxime LEBORGNE - Sandra LE NOUVEL - Guy MARECHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LABBE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 26 septembre 2025

1. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
2. Adoption définitive des statuts
3. Ressources humaines
4. Proposition d'engager des négociations pour un achat de foncier
5. Participation financière 2026 du SDE22 au PEBreizh
6. Participation au Tour de France - Commune de Guerlédan
7. Demande d'un soutien financier - Assemblée générale des Centrales villageoises 2026
8. Motion au sujet des difficultés d'avancement des travaux de câblage avec Orange

Questions diverses

La procédure impose que le rapport définitif soit présenté au Comité Syndical et débattu. Il devient ensuite communicable et public.

Les sujets examinés par les élus sont les suivants :

- Un retour sur les recommandations émises par la CRC lors du précédent contrôle (en 2020/2021),
- Les compétences et missions du Syndicat et en particulier sur les compétences statutaires liées à la production d'énergies renouvelables,
- L'action en faveur de la production d'énergies renouvelables, et les liens avec la SEM Énergies 22 et la SPLET'Armor,
- Le déploiement des infrastructures pour la mobilité bas carbone,
- La situation financière.

Ce contrôle a été effectué dans le cadre d'une démarche plus globale au niveau de la région Bretagne, les autres SDE bretons ainsi que leur SEM ont également été audités. La SEM Énergies 22 a, elle aussi, été simultanément contrôlée.

Le rapport définitif ne mentionne pas de dysfonctionnement majeur.

Globalement, la CRC a relevé des manques de cohérence ou de complémentarité dans les transferts de compétences depuis les communes et EPCI vers le SDE22. Le nouveau cadre des compétences obligatoires, optionnelles et des activités complémentaires précisé dans les prochains statuts prévus pour mars 2026, et en particulier la notion de sécabilité qui a été introduite, permettra de clarifier ce point.

Sur la production d'énergies renouvelables, la CRC a rappelé le cadre réglementaire qui limite la capacité d'une collectivité à intervenir dès lors qu'elle a transféré sa compétence. Le Syndicat, en réponse, a avancé la position de la fédération nationale, la FNCCR, qui considère que la complémentarité et la concomitance d'intervention de plusieurs collectivités est possible. Sur ce point, la sécabilité des prochains statuts en ce domaine, permettra de mieux encadrer les positions du SDE et de ses membres.

Sur les outils du SDE22 pour intervenir sur les projets d'énergies renouvelables (EnR), en particulier la SPLET'Armor, la CRC a estimé que la représentation des communes était très faible au sein des instances. Le Syndicat a répondu que le cadre réglementaire des sociétés publiques locales (SPL) limitait le nombre d'administrateurs à 18, ce qui le contraignait à intégrer la présence des communes au sein d'une Assemblée Spéciale sans pour autant que cela les écarte de la possibilité d'exercer leur contrôle analogue sur la structure.

Sur la mobilité bas carbone, la CRC a demandé d'isoler la gestion financière des bornes de recharge pour véhicules électriques dans un budget séparé, ce que le Syndicat va examiner. La CRC a aussi évoqué un réseau de bornes inégalement utilisé et structurellement déficitaire. Le SDE22 a répondu que le Syndicat devrait apporter des subventions d'équilibre dans les années à venir compte tenu de son intervention en secteur de carence de l'offre privée, qu'il le ferait en argumentant auprès du présent Comité Syndical, et qu'il réviserait les objectifs d'installations de nouvelles bornes au regard du déploiement des installations privées. Toutefois, le Syndicat a signalé, qu'il ne pouvait à la fois compenser la carence des équipements privés (dans des sites potentiellement moins attractifs) et

Après avoir débattu, les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue de la présentation et du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

2. Adoption définitive des statuts. Délibération n° 064-2025

Le Président présente le rapport.

Le 11 juillet 2025, le Comité Syndical a adopté la nouvelle rédaction des statuts du SDE.

Chaque membre (communes et EPCI) a été sollicité le 25 juillet pour approbation des modifications. Le délai de 3 mois, fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales, a expiré fin octobre.

A date, les conditions requises de majorité qualifiée, pour l'adoption définitive des statuts étant atteintes (plus des 2/3 des membres représentant la moitié de la population ont délibéré favorablement à l'adoption de ces statuts), le Président propose au Comité de transmettre au Préfet la demande de validation définitive des nouveaux statuts en vue de l'arrêté préfectoral.

Débats

Le Président exprime sa satisfaction quant au processus de concertation ayant accompagné l'élaboration des statuts ainsi que la qualité des débats lors de leur présentation. Il apporte des précisions sur les EPCI et souligne le rôle positif joué par les collègues.

Monsieur Philippe LANDURÉ évoque les discussions menées à Dinan Agglomération concernant la sécabilité des compétences. Il juge la démarche pertinente, notamment pour clarifier le positionnement de chaque commune vis-à-vis de l'EPCI.

Monsieur Patrick BRIGANT rappelle que la question de l'efficacité du Syndicat se pose parfois, en particulier au regard de certains dossiers en attente, alors que la mandature touche à sa fin.

Monsieur Gilbert BERTRAND considère que ces nouveaux statuts constituent une véritable avancée, tout en invitant à une réflexion afin d'éviter les doublons.

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ souligne l'intérêt de la partie relative à la révision de la composition des collègues.

Monsieur Jérémy ALLAIN insiste sur la nécessité de respecter les engagements concernant les délais de réalisation des travaux communaux.

Monsieur Patrick BRIGANT interroge sur l'existence d'un PPI au SDE. Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ lui répond que ce document sera finalisé d'ici la fin de l'année prochaine.

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ adresse ses remerciements à Morgane COADOU et à l'ensemble des équipes pour le travail accompli sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident l'ouverture d'un poste d'apprenti au sein du pôle Transition et Usages Energétiques.

Adopté à l'unanimité

4. Proposition d'engager des négociations pour un achat de foncier. Délibération n° 067-2025

Le Président présente le rapport.

La parcelle CX221 (654 m²) traversante du boulevard Hoche et de la rue François Ménez à Saint-Brieuc, est actuellement en vente par le mandataire Bleu Mercure.

Cette parcelle présente l'avantage d'être en proximité immédiate de l'Espace Carnot, siège du Syndicat. En l'état, elle est cependant inexploitable, car les bâtiments actuels sont vétustes et possiblement amiantés.

Toutefois, dans le cadre du projet global d'aménagement du bâtiment Carnot, cette parcelle présente l'intérêt de disposer à proximité d'une réserve foncière, en vue d'une transformation ultérieure en parking ou en bureaux.

Des échanges ont déjà eu lieu avec l'acteur immobilier pour négociation du Syndicat avec les propriétaires de l'ensemble du foncier.

Le Comité propose d'initier la négociation en retirant les frais de désamiantage (160 000 € moins 30 000 € de désamiantage) et de faire une première proposition à 130 000 €.

Le Président propose que la négociation puisse se faire dans le cadre de l'estimation des domaines, non obtenue à ce jour.

Le futur projet pourrait ainsi être :

- À court terme : démolition et espace de stationnement
- À moyen ou long terme : création de bureaux ou salle de réunion ou archives

Une concertation est en cours avec les services de l'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc, pour connaître les dispositions éventuellement prévues au PLUi pour cette parcelle.

Ce projet s'inscrit en complémentarité avec le concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation / extension du siège de SDE22, actuellement en phase de remise des projets.

Ce sujet a été présenté au CST du 4 novembre.

	%	part 2026	1 ^{er} versement
SDE22	22,25%	24 078,95€	12 039,48€
SDE35	22,25%	24 078,95€	12 039,48€
SDEF	22,25%	24 078,95€	12 039,48€
Morbihan Energie	22,25%	24 078,95€	12 039,48€
Brest Métropole	11%	11 904,20€	5 952,10€

A cette dépense, s'ajoute la participation des 5 membres le coût du contrôle mené conjointement sur les concessions à Enedis (pour le compte des Syndicats), pour un montant total estimé à 24 786 €.

Selon les répartitions entre les AODE du PEBreizh, la part du SDE22 est de 5 514,88 €. Il s'agira d'engager un groupement de commande dont le SDEF sera coordonnateur.

Le Président propose de donner, dès à présent, un avis favorable :

- À une participation 2026 au PEB à hauteur de 24 078,95 €, qui sera intégrée au budget 2026,
- À un versement de 12 039,48 € par anticipation au 1^{er} décembre 2025,
- À un versement avec la participation de 5 514,88 € au contrôle commun de concession à verser avant fin 2025 au SDEF ;

Après l'exposé du Président et après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical à l'unanimité, émettent un avis favorable :

- À une participation 2026 au PEB à hauteur de 24 078,95 €, qui sera intégrée au budget 2026,
- À un versement de 12 039,48 € par anticipation au 1^{er} décembre 2025,
- À un versement avec la participation de 5 514,88 € au contrôle commun de concession à verser avant fin 2025 au SDEF ;

Et autorisent le Président à signer la convention de groupement de commande avec le SDEF coordonnateur.

Adopté à l'unanimité

6. Participation Tour de France – Commune de Guerlédan. Délibération n° 069-2025

Martine POULLAILLON présente le rapport.

Dans le cadre de l'arrivée du Tour de France 2025, le 11 juillet dernier à Guerlédan, le Syndicat a souhaité soutenir les aspects logistiques et énergétiques, notamment sur les besoins en alimentation électrique des sites identifiés.

En mars 2026, cet événement se tiendra à Saint-Jacut-de-la-Mer et l'organisation de ce rendez-vous constitue une opportunité pour mettre en avant les projets photovoltaïques conçus par et pour les habitants et/ou les collectivités suite à la création de cinq collectifs bretons.

La Coopérative a présenté au Syndicat une demande de soutien financier de **1 000 €** pour pouvoir maintenir des frais d'inscriptions accessibles permettant au plus grand nombre de participer à l'événement quels que soient les lieux de provenance et/ou la structure des acteurs.

La Coopérative a adressé un budget prévisionnel d'un montant total de **24 092,50 €** pour l'organisation de cet événement annuel.

Le Syndicat peut apporter un soutien financier exceptionnel à cette Coopérative qui s'engage à indiquer sur ses supports de communication l'aide financière apportée et propose au SDE22 une prise de parole en séance plénière pour un partage d'expertise en lien avec les thématiques communes du Syndicat.

Le Président propose de délibérer pour l'octroi d'une aide financière pour l'organisation de ce rendez-vous de Printemps au mois de mars 2026 à Saint-Jacut-de-la-Mer et d'en arrêter le montant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident l'octroi d'une aide financière de 1 000 €, à la Coopérative Centrales Villageoises Rance Emeraude.

Adopté à l'unanimité

8. Motion au sujet des difficultés d'avancement des travaux de câblage avec Orange. Délibération n° 071-2025

Malgré les démarches entreprises par le SDE22 auprès des services d'Orange et, notamment, la coordination et la planification organisées entre les deux entités, le dossier des travaux d'enfouissement coordonné des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de communications électroniques présente de très nombreux retards. A ce jour, de nombreux chantiers sont soit en attente de réception par l'opérateur, soit en attente de câblage.

Face à cette situation préoccupante, le Syndicat alerte sur les difficultés majeures et récurrentes affectant les chantiers d'aménagement impliquant les réseaux de communications électroniques et demande à l'opérateur de résoudre, sans délai, les difficultés et retards.

Le Président propose au Comité le projet de motion ci-après annexé.

Numéro d'ordre	Objet	Décision
063-2025	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Contrôle du SDE22 sur les exercices 2020 et suivants	Prend acte
064-2025	Adoption définitive des statuts	Adopté
065-2025	Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs	Adopté
066-2025	Contrat d'apprentissage : chargée d'études "aménagement énergétique territorial"	Adopté
067-2025	Proposition d'engager des négociations pour un achat de foncier	Adopté
068-2025	Participation financière 2026 du SDE22 au PEBreizh	Adopté
069-2025	Participation Tour de France - Commune de Guerlédan	Adopté
070-2025	Demande d'un soutien financier - Assemblée générale des Centrales Villageoises 2026	Adopté
071-2025	Motion au sujet des difficultés d'avancement des travaux de câblage avec orange	Adopté

Signature du Président
Dominique RAMARD



Signature du secrétaire de séance
Jean-Marc LABBE